

DELIBERATION N° 94/01-15 - TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES FOURNIES AUX ASSOCIATIONS PAR LE COMITE D'EXPANSION

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, précise qu'il importe de fixer les tarifs des prestations de services fournies aux associations par le Comité d'Expansion.

Les tarifs suivants, pouvant être actualisés annuellement, sont proposés à compter du 1er Janvier 1994 :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| - tirage offset papier blanc | 0, 16 F la feuille |
| - tirage offset papier couleur | 0, 21 F la feuille |
| - tirage offset papier cartonné | 0, 50 F la feuille |
| - plaque offset | 7, 70 F l'unité |
| - Enveloppes 11,4 x 16 | 0, 12 F l'unité |
| - " 11 x 22 | 0, 27 F l'unité |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs des prestations de services fournies aux associations par le Comité d'Expansion tels que mentionnés ci-dessus,

- d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 1994, imputation 940 20 7008.